



## Conseil communautaire

Séance du Mardi 16 Mars 2021

### Procès-verbal

**Etaient présents :** M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M Jean-Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) , Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M.Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

**Absents représentés :** Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) Mme Isabelle Le Goff (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé) représenté par M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

**Absent(e)s :** Mme Sophie COSTEAU (Mérifons)

Monsieur le Président accueille les conseillers communautaires et après avoir accompli les formalités d'usage sur les présences, aborde l'ordre du jour.

Monsieur le Président propose un point additionnel « Eau et assainissement – Création d'une station d'épuration et d'un réseau d'assainissement collectif dans le hameau de Malavieille – Mérifons – Obtention de la maîtrise foncière ».

L'ajout de ce point est adopté, il sera présenté en fin d'ordre du jour.

Monsieur le Président présente de même aux conseillers, le guide d'accueil destiné aux délégués et aux conseillers municipaux, document qui présente sous forme de fiches, les différentes actions et missions de l'intercommunalité.

## **01. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame SILHOL est désignée secrétaire de séance, sur proposition de Monsieur le Président.

## **02. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président :**

Monsieur BARDEAU présente un compte rendu des décisions du Président prises dans le cadre de ses pouvoirs propres et en vertu de la délibération du 29 septembre 2020 portant délégation d'attributions.

## **03. Compte rendu des décisions prises par le bureau communautaire**

Monsieur REVEL présente un compte rendu des décisions du Bureau communautaire prises en vertu de la délibération du 29 septembre 2020 portant délégation d'attributions.

## **04. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Février 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **05. Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire – Présentation**

Monsieur BARDEAU introduit le point sur le rapport d'orientation budgétaire en indiquant que la présentation en sera faite à plusieurs voix, par les vice-présidents délégués et les services communautaires. Cet exposé sera organisé autour des 4 axes du projet de territoire.

Le premier axe présenté est « le territoire de gouvernance ».

Monsieur BARDEAU donne la parole à Madame ABADIE, adjointe au pôle Ressources et Moyens Généraux.

Madame ABADIE expose les mesures de la Loi de Finances pour 2021 pour les collectivités et mesures de soutien liées à la crise sanitaire comme suit :

### Concernant la loi de finances 2021 :

- Révision des valeurs locatives des établissements industriels :

La valeur locative est rapprochée de celle applicable aux locaux professionnels. En contrepartie, un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat est créé, destiné à compenser des pertes aux communes et aux EPCI.

- Abaissement du taux du plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée :

La CET de chaque entreprise est plafonnée à 3 % de sa valeur ajoutée. Lorsque la cotisation excède ce plafond, l'excédent peut faire l'objet d'un dégrèvement.

La loi de finances pour 2021 abaisse à 2 % le taux du plafonnement à compter des impositions dues au titre de 2021.

- Stabilisation du FPIC : 1 Md d'€
- Continuité du remplacement de la TH : Affectation d'une fraction de TVA
- Evolution des bases d'imposition : locaux d'habitation et locaux professionnels

### Concernant le mécanisme de soutien :

L'Etat a mis en place un mécanisme de soutien en cas de perte de base, appelé la dotation de garantie de ressources. En effet, à minima les collectivités conserveront la moyenne des produits des années 2017-2019. Cela assurera à la collectivité une recette fiscale pérenne.

Madame Abadie présente ensuite les prévisions des recettes fiscales 2021 :

- ❖ Fiscalité des entreprises (CFE, IFR, CVAE, TASCUM) : - 0,46%, soit - 20 239 €
- ❖ Fiscalité des ménages (TH) : + 1,09 %, soit + 43 936 €
- ❖ Fiscalité mixte (entreprises et ménages – taxes foncières et TEOM) : + 0.82 %, soit + 48 872€
- ❖ Mise en place de la taxe GEMAPI
- ❖ Dotation de l'Etat (DGF + FPIC) : Stabilité

Madame ABADIE poursuit son exposé et présente le bilan de la dette et le niveau d'épargne 2020 :

- ❖ Encours de la dette : 16 505 662 € (- 6,29 % par rapport à 2019) dans la mesure aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020
- ❖ Encours de la dette du Budget Général : 9 036 788 €
- ❖ Une dette structurellement saine au regard de la Charte Gissler : 97,01 % des contrats classés en risque A1 (risque le plus bas)
- ❖ Pour le prévisionnel 2020, l'épargne brute serait de 1 070 000 euros (différence entre recette et dépenses réelle de fonctionnement, une épargne nette de 900 000 euros et capacité de désendettement du budget général de 5.33 années (situation très bonne car inférieure à 12 années)

Monsieur BARDEAU la remercie pour son exposé, et invite Madame MARTINETTO, Directrice des ressources humaines, à prendre la suite de la présentation.

Madame MARTINETTO débute sa présentation par la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Elle rapporte les éléments suivants :

- ❖ Agents permanents : 236 agents soit +0,8 % entre 2019 et 2020
- ❖ Agents non permanents : 10,9 % de l'effectif soit 29 agents
- ❖ Politique de rémunération :
  - Masse salariale : 8,7 M€ soit -1,56 %
  - CET : 170 agents possèdent un CET ; 445 jours rémunérés (44 235€) contre 464 jours en 2019, niveau équivalent à 2018
  - Complémentaire santé : 82 agents bénéficiaires en 2021 (13 356€)
  - Maintien de salaire : 147 agents bénéficiaires en 2021 (47 630€)
  - Prestations sociales : participation au COS 34 (59 020€) et Amicale du personnel (7 100€)
  - Heures supplémentaires : diminution de 30%, soit 1 903 heures rémunérées

Perspective dépenses de personnel 2021 : + 3% hors GVT

- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences à décliner selon un plan pluriannuel à construire courant 2021.

Monsieur REVEL précise que les dépenses de personnel, chapitre 012, sont le reflet de la forte intégration de la communauté de communes, véritable intercommunalité de service.

Monsieur BARDEAU poursuit cette présentation en rappelant que les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans une nouvelle mandature mais aussi sur la fin de la mise en œuvre des projets du mandat 2014-2020. Aussi, la situation financière de la collectivité au travers du cadre défini ces dernières années permet d'aborder le mandat à venir avec une situation financière saine mais toutefois toujours tourné vers la rigueur compte tenu du contexte sanitaire traversé et incertain encore aujourd'hui.

Monsieur BARDEAU présente les équilibres financiers de l'année 2021 :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant des investissements et ainsi limiter le recours à l'endettement,
- Le maintien d'une épargne brute (plancher de 500 000 euros) et de ratios réglementaires conformes aux moyennes nationales et aux indicateurs de santé financière
- Prévisionnel arrondi des dépenses de fonctionnement : 20 650 000 euros
- Prévisionnel arrondi du Programme des dépenses pluriannuelles : 9 124 000 euros dont 2,9M€ pour l'année 2021

Monsieur Bardeau précise qu'un objectif de rationalisation et de pilotage de la masse salariale a été posé, et va se traduire comme suit :

. Réalisation d'un audit organisationnel autour d'un diagnostic des pratiques internes et externes avec points forts et points faibles pour améliorer l'organisation des ressources humaines.

. Etablissement d'un projet d'administration partagé pour améliorer l'efficacité de l'administration dans son organisation et intégrer les lignes directrices de gestion.

. Renforcement du dialogue social par la réalisation d'un diagnostic des Risques Psychosociaux avec son plan d'actions et la mise à jour du document unique.

Monsieur Bardeau ajoute qu'en parallèle de ces mesures de rationalisation et il est important d'optimiser les ressources en élaborant un pacte fiscal et financier pour :

- Mieux connaître son territoire et ses ressources financières et fiscales,
- Analyser la capacité fiscale contributive et soutenable par les habitants,
- Optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités tout en maîtrisant la pression fiscale sur les contribuables,
- Identifier les leviers financiers et fiscaux mobilisables pour dégager de nouveaux moyens d'actions,
- Corriger les inégalités territoriales et mettre en œuvre le jeu de péréquation,
- Planifier financièrement des projets à la fois intercommunaux et communaux.

Monsieur BARDEAU précise qu'il s'agit de bâtir une nouvelle gouvernance financière sur le territoire.

Monsieur BARDEAU expose également la mise en place d'un schéma de mutualisation entre les communes et la Communauté et entre la Communauté et les organismes extérieurs et la mobilisation des partenariats financiers pour soutenir les actions communautaires par la recherche de financements auprès des partenaires extérieurs et mécénat.

Monsieur RODRIGUEZ prend la suite de l'exposé, et aborde l'axe : « territoire durable ».

Monsieur RODRIGUEZ indique qu'il est tout d'abord nécessaire de pouvoir Préserver nos ressources et les rendre accessibles à tous.

Les actions proposées au titre de la préservation de la ressource s'inscrivent dans une logique de continuité par rapport aux exercices antérieurs.

Elles visent à poursuivre le Programme pluriannuel des investissements selon les cofinancements obtenus, tel que défini dans les priorités des exercices précédents, à savoir :

- Priorité aux actions identifiées dans les schémas directeurs établis préalablement par les communes,
- Priorité aux actions présentant un intérêt environnemental ou technique et permettant de respecter la réglementation en vigueur,
- Priorité aux actions inscrites au contrat *pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques 2019 – 2021* de l'Agence de l'eau RMC.

Il ajoute qu'il convient également de :

- ❖ Mettre en place une régie unique

2021 sera notamment consacrée aux premières réflexions visant à obtenir une régie à personnalité morale et autonomie financière opérationnelle en 2023. A ce titre, sera engagée la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des futurs locaux de cette régie.

- ❖ Restaurer nos rivières et nous protéger des inondations : GEMAPI

La restauration des rivières et la protection contre les inondations demeurent un axe majeur de la politique de développement durable de la collectivité :

- Les travaux sur le fleuve Hérault seront poursuivis, en coordination avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault,
- La nature des travaux de confortement de la digue d'Usclas d'Hérault sera affinée en vue de rechercher les cofinancements,
- Le plan de gestion du secteur Mas de Mare – Gravière de la Prade sera engagé,
- La définition en interne de la stratégie d'intervention sur les cours d'eau permettra d'établir un Programme pluriannuel d'investissement sur l'ensemble du territoire.

Monsieur RODRIGUEZ confirme de même à Monsieur Jean Marie SABATIER qu'un point relatif aux dossiers réglementaires de demande de DUP pour les forages de l'Aveyro et Mas de Mas de Mare situés sur les communes de Brignac et Ceyras et alimentant l'UDI de Mas de Mare (commune de Clermont l'Hérault) ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation sont prévus à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire. Ils sont actuellement à l'instruction des services.

Monsieur RODRIGUEZ poursuit son exposé sur la volonté pour 2021 de préserver nos ressources en eau et nous adapter au changement climatique en proposant des actions d'adaptation au changement climatique qui répondent également aux objectifs de préservation de la ressource en eau.

Elles se concrétisent par :

- La poursuite des démarches engagées sur les captages prioritaires de Paulhan et Ceyras. La poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable jugés vétustes et fuyards sur les communes d'Aspiran, Cabrières, Canet et Paulhan,
- La finalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement,
- L'engagement des travaux de sécurisation d'approvisionnement en eau des communes de Lacoste, Mourèze et Valmascle,

- Pour terminer, notons également que les travaux de la station d'épuration intercommunale de Paulhan, d'Usclas d'Hérault et d'Aspiran seront engagés à compter du second semestre 2021.

Madame SILHOL prend la suite de la présentation du rapport, sur le volet de la transition énergétique avec la proposition des actions suivantes :

- ❖ Structurer un service Développement durable :  
Assurer la mise en place, le suivi, et l'animation des projets environnementaux transversaux pour aboutir à un programme d'actions mettant en œuvre la transition écologique de manière concrète dans la collectivité et sur le territoire.
- ❖ Favoriser les énergies renouvelables et réduire la consommation énergétique :
  - Lancement d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables
  - Rationaliser l'éclairage public sur la voirie intercommunale,
  - Engager une réflexion pour mettre en place un programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires,
  - Innover en développant un projet de valorisation thermique des eaux usées de la station de Clermont l'Hérault.
- ❖ Élaborer une politique énergétique et climatique conforme au Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) :
  - Développer le concept de la Collectivité exemplaire,
  - Décliner les orientations du PCAET,
  - Sensibiliser les administrés aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque,).
- ❖ Instaurer une brigade intercommunale et environnementale
- ❖ Expérimenter la collecte sélective en porte à porte sur la commune de CANET de manière à réduire les coûts de traitement d'enfouissement à Soumont.

Monsieur DIDELET relève que l'expérimentation d'une collecte des emballages en bacs jaunes sur la commune de CANET pourrait, si elle se révélait concluante, permettre de réduire les tonnages enfouis sur le site de Soumont tout en facilitant le tri pour les usagers. L'idée est bien d'aller chercher le déchet au plus près de l'administré.

Monsieur REVEL précise que cette expérimentation part du constat que 40% des déchets déposés en points d'apport volontaire sont constitués de refus. C'est alors tout le contenu de la colonne qui est refusé et repart à l'enfouissement.

Monsieur SOULAIRAC fait part de son impatience quant à l'organisation d'une brigade intercommunale, tant la problématique du stationnement sauvage autour du lac du Salagou est forte.

Monsieur REVEL indique que ce sujet fait partie des questions à traiter dans le cadre d'un schéma de mutualisation, et Monsieur SABATIER informe l'assemblée d'une convention entre les communes de CLERMONT LHERAULT et LIAUSSON pour une présence de la police municipale de la ville centre, cet été aux abords du lac.

Monsieur BRUN témoigne du bon fonctionnement de la collecte en porte à porte des bacs jaunes, telle qu'organisée sur FONTES, tandis que Monsieur SABATIER s'interroge sur la logistique liée au remisage de ce troisième bac, en centre-ville.

Monsieur REVEL revient sur l'enjeu qui pèse sur les collectivités, de développer des alternatives à l'enfouissement. L'augmentation programmée et déjà engagée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fait exploser le financement de la partie traitement des déchets collectés.

La cotisation 2021 au Syndicat Centre Hérault va ainsi grimper de 10,5%. Ce sujet est prioritaire, tout comme la prolongation de l'exploitation du site d'enfouissement sur SOUMONT jusqu'en 2032.

Monsieur VAISSADE suggère que le Syndicat Centre Hérault se penche sur la création d'unités à hydrogène, ce à quoi Monsieur BERNARDI répond que le périmètre du syndicat n'est pas adapté avec ses 80 000 habitants. Le périmètre d'action du futur centre OEKOMED à SAINT THIBERY, avec 800 000 habitants sur 7 collectivités sera plus à même d'étudier ces nouveaux procédés.

Madame SILHOL indique à Monsieur PEREZ qu'un travail sur la redevance spéciale et la fiscalité incitative va s'engager suite à un appel à projets, et les prochains véhicules de collecte seront équipés pour organiser une tarification à la pesée.

Monsieur ARRIBAT insiste à son tour pour encourager la valorisation, face aux coûts engendrés par l'enfouissement.

Madame PASSIEUX et Messieurs BRUN et BERNARDI prennent la suite de la présentation avec l'axe Territoire en développement.

Monsieur Brun présente les différentes mesures et objectifs suivants :

- ❖ Valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels :
  - Définir un nouveau programme d'actions permettant au travers de la maîtrise foncière, de développer une agriculture durable compatible avec l'objectif de reconquête de la qualité des eaux,
  - Promouvoir des circuits courts et développer les filières : soutien à la promotion viticole et agricole.
  
- ❖ Redynamiser les centres-villes :
  - Coordonner les actions des acteurs du développement économique,
  - Aider à l'accompagnement et au renforcement du tissu économique : permanences CCI, Plateforme Initiative Centre Hérault (ICH), participer au Club Stratégie achat.

Enfin, les actions en faveur du commerce et de l'artisanat seront poursuivies.

Monsieur BERNARDI poursuit sur le volet Urbanisme, en précisant qu'il convient également d'accompagner les communes dans le cadre des dispositifs contractuels et appels à projet des partenaires publics.

Monsieur BERNARDI indique que la situation géographique de notre territoire et la qualité de ses paysages en font un territoire à enjeux. Certaines communes ont saisi l'opportunité de contractualiser avec l'ETAT, la Région et aussi le Département aux travers différents dispositifs pour permettre le développement essentiellement de leur Centre. La CCC entend accompagner à sa mesure et en fonction de ses compétences les engagements pris par les Communes. Cela se traduira par de l'accompagnement, de l'expertise, de l'ingénierie en régie quand cela sera possible.

Monsieur BERNARDI poursuit sur l'Aménagement de l'espace communautaire qui doit au travers des actions suivantes :

- ❖ Élaborer un Programme Local de l'Habitat :

Notre territoire connaît, compte tenu de ces qualités et voies de dessertes une attractivité certaine. Toutefois, les services de l'ETAT au travers du SCOT et des PLU limitent les capacités d'extension et d'accueil des populations. Ainsi, il devient primordial de réfléchir à l'échelle des 21 communes à la

manière de répartir la production des logements, de s'interroger sur le type et la taille des logements et de définir des règles communes pour éviter la concurrence entre communes et favoriser.

Monsieur REVEL précise à Monsieur Jean Marie SABATIER que le PLH représente la vision stratégique de la collectivité sur la politique de l'habitat, et sa programmation.

Madame SOULAIRAC plaide pour que les cyclistes ne soient pas oubliés dans la requalification des zones d'activités, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Monsieur REVEL indique qu'une étude de requalification de la ZAC des Tannes Basses est en cours, en partenariat avec l'association de commerçants et artisans présente sur ce parc d'activités.

❖ Poursuivre la réalisation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :

Monsieur BERNARDI rappelle que 2021 devrait nous amener à l'arrêt du projet du SCOT en fin d'année pour une approbation en 2022.

Madame PASSIEUX intervient à son tour et aborde le Projet d'Intérêt Général (PIG) RENOV' HERAULT.

Madame PASSIEUX rappelle que la CCC s'est engagée à financer sur 3 ans, 94 000 € d'aides aux travaux entre février 2019 et février 2022. A ce jour, au bout de 2 ans, l'ensemble des crédits a été consommé.

Le Département envisage donc de prolonger le dispositif pour 2 ans supplémentaires et de renforcer la part aide aux travaux.

Compte tenu de l'engouement de cette action, il est proposé de suivre l'initiative départementale et de renforcer le volume financier pour accompagner cette action qui fait la preuve de son intérêt sur notre territoire.

Un « plan façades » devrait être opérationnel en 2022 pour compléter ce dispositif.

Monsieur BARRAL se déclare ravi de voir que la Communauté de communes et la plateforme d'initiative locale renouent un partenariat, dans une période où les entreprises ont encore plus besoin d'un soutien, et s'interroge sur l'articulation entre le PIG et le projet d'OPAH-RU contenu dans la candidature « Petite Ville de Demain » sur CLERMONT L'HERAULT.

Madame PASSIEUX indique que le programme d'intérêt départemental s'appliquera sur l'ensemble du territoire, à l'exception du périmètre de l'OPAH-RU qui sera défini pour le centre-ville de CLERMONT L'HERAULT, où le règlement d'aide de ce dernier dispositif se substituera à celui du PIG. Le reste de la commune restera dans le périmètre du programme Hérault Renov'.

Monsieur REVEL invite ensuite Monsieur VALERO à présenter les orientations liées à l'axe « territoire de rencontres ».

Monsieur VALERO aborde tour à tour, les différents objectifs suivants :

- ❖ Développer de nouvelles offres de services afin de poursuivre l'offre du Théâtre Le Sillon, dans le cadre de la « scène conventionnée » :
  - Diffusion de spectacles sur tout le territoire,
  - Soutien à la création (résidences),
  - Education artistique et culturelle (dans les écoles, les collèges et les lycées),
  - Poursuite du compagnonnage,
  - Création d'un festival de musique.



- ❖ Poursuivre et développer l'offre de valorisation et de découverte du patrimoine :
  - Poursuivre la création d'outils de découverte du territoire (balades sonores, livrets, visites guidées...) en associant les acteurs locaux du patrimoine,
  - Poursuivre la création d'un réseau d'information et d'échanges : application mobile, annuaire intercommunal, informatisation du réseau de lecture publique.

Monsieur COSTE poursuit la présentation de ces orientations, par le volet «Tourisme» en soulignant l'importance du développement de nouvelles offres de services :

- Renforcer la communication et la promotion des offres de services au travers d'outils de communication performants (nouveau site Internet en cours), numérique et adaptés pour publics empêchés
- Diversifier et enrichir une offre de découverte du territoire à destination du public scolaire notamment au travers de la programmation d'actions destinées à favoriser la pratique sportive et socioculturelle des jeunes (établissements scolaires) produits afin de toucher de nouvelles cibles clientèle pour la commercialisation groupes
- Classement de l'Office de tourisme en catégorie I
- Œnotourisme, offre de randonnées itinérantes (GRP EDLAS), course d'orientation
- La poursuite des travaux de construction de l'accueil de Mourèze et son espace d'interprétation.

Monsieur Jean-Marie SABATIER demande si le festival de la chanson, organisé sur LIAUSSON fait partie des événements retenus par la Communauté de communes dans ses projets de partenariats, alors qu'un projet de festival de musique est proposé dans les orientations budgétaires présentées ce soir.

Monsieur VALERO indique que l'aide de la Communauté de communes est dirigée vers les événements portés par des associations locales, pour leur permettre de se développer, et les accompagner en matière d'ingénierie et de logistique.

Monsieur REVEL ajoute que ce n'est pas le même public qui est visé à travers le projet proposé dans le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur REVEL indique de même à Monsieur BARRAL que la Communauté de communes n'est peut-être pas le partenaire financier le plus à même d'aider les communes dans leurs projets de réhabilitation du patrimoine, considérant les financements à mobiliser pour ce type d'opérations.

Monsieur DIDELET souligne que la Communauté de communes ne dispose pas d'une compétence en matière de patrimoine, et Monsieur REVEL cite le cas de la commune de CANET qui a lancé une souscription pour cofinancer la réhabilitation de la tour Saint Martin.

Monsieur REVEL précise de même à Monsieur SABATIER que si le théâtre Le Sillon n'apparaît pas dans la programmation 2021, c'est que son plan de financement n'est pas encore bouclé.

Monsieur DIDELET rappelle quant à lui que l'été, les bouchons sont à MOUREZE et pas devant l'office de tourisme installé à CLERMONT L'HERAULT. La réalisation de la Maison de site est pleinement justifiée par les quelques 150 000 visiteurs qui visitent le cirque dolomitique chaque année. Le projet d'interprétation qui sera proposé permettra de communiquer sur tous les atouts du territoire.

Madame GAIRAUD conclut la présentation du rapport d'orientations budgétaires par le volet Enfance, Jeunesse et Sports, et cite les projets de développement et de création des équipements structurants à venir :

- La construction de structures pour l'accueil des enfants sur les communes de Canet (ALSH et LEAP) et Ceyras (ALP/ALSH),
- L'étude de programmation sur la restructuration des accueils de loisirs péri- et extra-scolaires (Paulhan et Saint-Félix-de-Lodez),
- La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage :
  - Étude de faisabilité d'une cuisine centrale sur le territoire,
  - Mode gestion des équipements aquatiques communautaires,
  - Audit organisationnel, technique et financier de la Base de plein air.

Monsieur REVEL indique enfin à Madame BLANQUER que le projet de relocalisation de la régie de l'eau Interc'Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur la ZAC de la Salamane s'engage avec la préparation de la mission de maîtrise d'œuvre qui conduira l'opération. Un chiffrage sera établi dans le cadre de cette mission.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour la richesse des échanges et du débat sur les orientations budgétaires 2021.

Il est pris acte de la tenue du débat et des orientations budgétaires 2021.

#### **06. Ressources Humaines : Régime indemnitaire 2021 du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que les fonctionnaires, agents territoriaux et salariés des régies peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire ou de leur salaire de base.

Monsieur BARDEAU précise que ce régime indemnitaire ne peut toutefois pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes.

Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale.

Considérant que le RIFSEEP est applicable à ce jour aux cadres d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, éducateurs des activités physiques et sportives, opérateurs des activités physiques et sportives, animateurs, adjoints d'animation, adjoints du patrimoine, ingénieurs, techniciens, adjoints techniques, agents de maîtrise, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, puéricultrices cadres de santé, puéricultrices, psychologues, éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture,

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé pour 2021 de modifier le régime indemnitaire au profit des agents contractuels de droit public (assistantes maternelles) et privé ne percevant pas de RIFSEEP, dans la limite des taux moyens annuels appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité, et dont Monsieur BARDEAU expose ensuite les détails.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **07. Rapport d'activités 2019 du service Collecte Ordures Ménagères**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame SILHOL propose aux membres du Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **08. Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attribution de subventions**

Madame PASSIEUX rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibérations en date du 11 avril 2018 et du 27 février 2019, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 ans.

Ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat.

Madame PASSIEUX indique de même que le montant total du budget alloué par la Communauté de communes du Clermontais pour la durée de la convention s'élève à 94 003 €.

Après examen des demandes d'aide présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH) l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Le montant de la participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 7 364,80 €.

Il est très important de noter qu'à la deuxième année les montants de subventions allouées sont de 88 167,45€ soit 93.8 % du budget.

Cette très forte consommation de crédit est le signe d'un besoin réel et de la nécessité politique d'accompagner encore plus fortement cette action en faveur des ménages composant notre territoire.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

En conséquence, Madame PASSIEUX propose aux membres du Conseil communautaire la répartition d'une enveloppe de 7 364, 80 € de crédits au titre de ce programme.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **09. Régularisation de tarifs boutique et commercialisation Office de Tourisme**

Monsieur COSTE présente une proposition de régularisation de certains tarifs de la boutique de vente et du service commercial de l'Office de tourisme intercommunal :

- Des porte-clés et magnets,
- Un nouveau guide VTT GTMC : VTOPO GTMC tome 2 à 20€ TTC,
- Activité commercialisation, (il s'agit d'amener un potentiel futur client sur un circuit, demande exprimée par certains groupes que l'office ne peut pas assurer gratuitement) : forfait repérage (2h) 30€ TTC,

- Pack promotionnel vacanciers (1 carnet 4 timbres + 1 gobelet + 1 sac à dos + 1 carnet + 1 sac shopping +1 carte postale) : au prix de 10 € TTC au lieu de 13,5 € TTC.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **10. Eau Potable – Acquisition de la Parcelle A758 – Captage du Mas de Mare à Brignac**

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la commune de CLERMONT L'HERAULT est essentiellement alimentée par les forages de l'Aveyro (Ceyras) et du Mas de Mare (Brignac), débitant chacun 2000 m<sup>3</sup>/jour.

Le forage du Mas de Mare se situe dans la zone de mobilité de la Lergue. Compte tenu de cette vulnérabilité, les services de l'ARS demandent l'abandon de ce forage sur son emplacement actuel.

Les recherches en eau actuellement en cours sur les karsts du territoire ont permis d'identifier 8 sites à explorer. Cependant, aucun de ces sites ne présente la garantie de produire un débit journalier de 2000 m<sup>3</sup>/jour.

En parallèle, au titre de la GEMAPI, la Communauté de Communes va engager en 2021 un plan de gestion du secteur Mas de Mare – Gravières de la Prades. Ce plan de gestion a pour objectif de définir les actions à engager afin de concilier les usages actuels et la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur ce secteur.

La collectivité a l'opportunité d'acquérir la parcelle A758 d'une surface de 7ha49, se situant à proximité des forages du Mas de Mare. Cette acquisition, d'un montant de 70 000 €, permettrait d'engager des recherches en eau sur le secteur en vue de déplacer les forages actuels en dehors de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau.

Ainsi, la collectivité s'engage à respecter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau qu'il conviendra d'intégrer dans les documents d'urbanisme.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle A758 pour un montant global de 70 000 € tous frais compris,
- D'ACTER que la surface exacte et définitive des parcelles cédées sera déterminée par relevé de géomètre,
- DE S'ENGAGER à assumer les frais financiers liés au transfert de propriété et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les frais de division cadastrale, les frais notariaux et frais d'enregistrement,
- DE SOLLICITER auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Région Occitanie une subvention la plus élevée possible.
- D'AUTORISER le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame BOURREL demande s'il faut venir en Conseil communautaire pour apprendre ce que fait la Communauté de communes sur BRIGNAC.

Monsieur RODRIGUEZ indique à Madame BOURREL qu'elle était présente lorsque ce dossier a été présenté en conseil d'exploitation de la régie de l'eau.

Monsieur SABATIER indique que ce dossier est primordial pour la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **11- Eau et assainissement – Création d'une station d'épuration et d'un réseau d'assainissement collectif dans le hameau de Malavieille – Mérifons – Obtention de la maîtrise foncière**

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que par délibération en date du 30 octobre 2019, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une station d'épuration et d'un réseau d'assainissement collectif dans le hameau de Malavieille sur la commune de Mérifons.

De même, par délibération du 29 Janvier 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition de la partie des parcelles B-88 et B-188 aux fins de pouvoir réaliser une station d'épuration et un réseau d'assainissement collectif.

Compte tenu des besoins réels et non plus prévisionnels d'implantation de ces équipements d'une part et de la division parcellaire de la parcelle B-188 par la création de deux parcelles respectivement B-200 et B-201 d'autre part, il s'avère nécessaire de délibérer sur la nature exacte de l'acquisition.

Considérant dès lors que ces équipements peuvent être implantés sur la seule parcelle B-200 d'une surface de 1300m<sup>2</sup>, sans qu'il n'y ait lieu par ailleurs d'acquérir la parcelle B-88, comme prévue initialement.

Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'ACCEPTER la cession à titre gratuit de la parcelle B-200 estimé à 1300m<sup>2</sup>.
- DE PRECISER que la surface exacte et définitive des parcelles cédées sera déterminée par relevé de géomètre.
- DE S'ENGAGER à assumer les frais financiers liés au transfert de propriété et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les frais notariaux et frais d'enregistrement.
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier avait été longuement préparé et suivi sous le précédent mandat par Daniel VIALA, alors maire de MERIFONS, et soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**La séance est levée à 20h20.**